

CAHIER DES CHARGES EQUIFUN

Le comité régional d'équitation de Nouvelle-Calédonie lance un appel à candidature auprès des organisateurs de compétitions équestres afin d'organiser le Championnat Equifun 2023.

Les candidatures devront être déposées au CRENC, au plus tard le 31 Juillet 2023 à minuit.

Ce championnat est réservé aux cavaliers des catégories Equifun, licenciés et domiciliés en Nouvelle-Calédonie, il est destiné à :

- Garantir à tous les cavaliers, les enseignants le respect des exigences techniques des catégories Equifun
- Améliorer le niveau technique des concurrents
- Valoriser des organisations de qualités.

Ce championnat sert de support pour :

Former, valoriser et préserver les jeunes cavaliers de Nouvelle-Calédonie.

Pour être éligible, les organisateurs candidats devront :

Avoir organisé durant la saison 2023 au moins un concours Equifun inscrit au calendrier des compétitions du comité régional de Nouvelle-Calédonie.

La structure organisatrice de ce concours bénéficiera d'une aide de 50 000 FCFP pour la journée liée à cette organisation.

Cette dotation sera versée après la manifestation et si le cahier des charges, tel que défini ci-après est respecté dans sa globalité.

Devront être récompensés au minimum (plaques, flots, lots)

Les 3 premiers de chaque catégories benjamins, minimes, cadets, champions de Nouvelle-Calédonie.

Ces finalistes, champions de Nouvelle-Calédonie, de chacune des catégories concourues seront également récompensés par la remise d'un trophée.

Les plaques et les flots récompensant les trois premiers de chacune des catégories seront fournis par le comité régional d'équitation et remis à la structure organisatrice lors de la remise des prix.

Tous les points ayant trait à l'organisation d'un championnat doivent se référer au règlement des compétitions de la FFE.

Pour le jugement technique de ces compétitions, il est fait application du règlement des compétitions de la FFE 2023 : Dispositions générales et dispositions spécifiques des Equifun.

En présentant une candidature, l'organisateur accepte le présent cahier des charges et s'engage à en respecter les prescriptions.

1 TERRAINS, MATERIELS, DEROULEMENTS

L'organisateur doit se référer aux exigences détaillées dans les dispositions spécifiques Equifun du règlement des compétitions de la FFE pour le championnat 2023

Le championnat se déroule sur une journée, un dimanche de préférence.

L'organisateur doit mettre les publicités à l'effigie du CRENC

Le sol de la carrière de concours et de la carrière de détente doivent être de même type, de bonne qualité et sans poussière.

Un podium est obligatoire pour la remise des prix, celle-ci doit se faire en tenue de concours pour les 3 premiers de chaque catégorie.

Des fleurs ou des arbustes pour décorer les aires d'évolutions et le podium de remise des prix sont fortement recommandés.

2 ACCUEIL

Le Championnat Equifun aura lieu le Dimanche 1^{er} Octobre 2023.

L'organisateur met en place et prévoit :

Un parking séparé transport chevaux et visiteurs

Une restauration de qualité ainsi que pour les jurys

Un site agréable et décoré

Des sanitaires en bon état

3 OFFICIELS DE COMPETITIONS

Le CRE lancera un appel d'offre pour les officiels qui seront ensuite nommés en accord avec le CTE.

L'organisateur fournira :

Une ou un secrétaire par juge

Le personnel technique nécessaire au déroulement d'une compétition Equifun :

Un chef de paddock

Un secrétariat

Le conseiller technique du CRENC garantira le suivi technique et le déroulement des épreuves.

4 CAVALIERS ET CHEVAUX

Les droits de participation des cavaliers et des équidés sont détaillés dans les dispositions spécifiques Equifun.